



Appel à projets 2009

**Développer et favoriser
des initiatives en faveur de l'accueil
en milieu ordinaire des enfants
en situation de handicap**

LE CONTEXTE



L'insertion des enfants en situation de handicap se place au cœur des enjeux actuels. Si la loi du 11 février 2005 a renforcé les dispositions législatives précédentes, encore faut-il s'interroger sur l'existant et la réalité de cet accueil, notamment en milieu ordinaire.



Avec l'appui de nombreux partenaires du secteur social et médico-social, Chorum, avec Malakoff Médéric dans le cadre de l'action sociale, a réalisé un état des lieux de l'offre d'accueil existante avec un triple objectif : identification de leviers d'action, mise en perspective des obstacles rencontrés, élaboration de préconisations afin d'accompagner au mieux l'innovation.

L'enquête réalisée dans le cadre du projet « Développer l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap » a été présentée à l'occasion du séminaire national d'échange, le 20 janvier 2009. Les résultats de l'étude montrent qu'il s'agit maintenant d'essimer les initiatives pertinentes. Il convient donc d'accompagner les acteurs concernés dans la construction ou la consolidation de leurs actions. ■

LES OBJECTIFS



Chorum avec Malakoff Médéric désire contribuer à la mise en place et au développement de projets d'accueil pour les enfants en situation de handicap : accueil dans les structures de la petite enfance, scolarisation, loisirs et sport, vacances sur l'ensemble du territoire.

Chorum avec Malakoff Médéric, avec le soutien de nombreux partenaires, souhaite aller plus loin en lançant un appel à projet destiné à valoriser et/ou à soutenir, par exemple sous la forme d'ingénierie sociale, des initiatives innovantes en la matière. ■

LES CRITÈRES



Les projets devront de préférence privilégier des accueils « mixtes » (enfants avec et sans handicap) et concerner tout ou partie des différents handicaps : sensoriel, moteur, déficience intellectuelle, troubles psychiques...

QUELS PORTEURS DE PROJET ?

- Les organismes sans but lucratif (association, établissement public)
- Toutes les structures ou établissements porteurs d'un projet innovant, d'un projet à consolider ou à développer
- Les acteurs du champ médico-social
- Les structures de droit commun : transports, loisirs, sport, culture...
- Les collectivités territoriales

QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour être éligibles, les dossiers devront intégrer les données suivantes :

1. S'adresser à des jeunes enfants
2. Concerner l'une des catégories suivantes :
 - accueil en crèche, en jardin d'enfants
 - passerelles vers la scolarisation
 - scolarisation
 - loisirs et sport
 - vacances
 - culture
3. Présenter un projet pédagogique cohérent, comprenant si possible, une démarche participative avec les enfants handicapés et valides, les familles, les professionnels :
 - prise en compte des besoins des enfants, de leur famille
 - implication des enfants, projet d'accueil personnalisé
 - projet d'intégration participatif
4. Offrir, dans la mesure, du possible une garantie pérennité ou de développement même s'il s'agit d'une initiative expérimentale, et bénéficier d'un montage financier et juridique
5. S'appuyer sur une mise en œuvre partenariale



QUELS TYPES D'ACTIONS ?

- Service rendu aux familles
- Formation des équipes
- Accompagnement individuel ou collectif
- Conduite de projet associatif ou d'établissement
- Animation ou développement de réseaux
- Soutien à des réseaux (expl : vacances adaptées, loisirs, sport)

LES PROJETS PEUVENT ÊTRE :

- Déjà structurés (phase de consolidation, d'extension)
- En démarrage (besoin de soutien complémentaire)
- Des initiatives expérimentales, des actions innovantes, des activités ponctuelles

LE CONTENU DU DOSSIER



Le dossier de candidature (entre 5 et 15 pages) est présenté sur papier libre, il doit comprendre la totalité des rubriques ci-jointes. Afin de faciliter l'instruction, il est vivement recommandé de suivre le plan suivant :

1. **ORGANISME PORTEUR DE PROJET**
 - 1.1. Qualité et coordonnées
 - 1.2. Statuts
 - 1.3. Activités
 - 1.4. Date et références de l'agrément ou de l'autorisation
 - 1.5. Projet global de la structure
 - 1.6. Principes d'intervention
 - 1.7. Effectifs (salariés ; bénévoles)
 - 1.8. Bilan annuel et compte de résultats
2. **PROJET OU ACTION**
 - 2.1. Titre
 - 2.2. Qualité et coordonnées du responsable
 - 2.3. Description détaillée du projet ou de l'action
 - 2.4. Description du projet pédagogique
 - 2.5. Partenariats
 - 2.6. Objectifs
 - 2.7. Étapes de réalisation et échéancier éventuels
 - 2.8. Budget annuel, financement prévisionnel
 - 2.9. Moyens nécessaires
 - 2.10. Modalités d'évaluation prévues s'il y a lieu



LES MODALITES PRATIQUES



Les candidats adresseront leur projet selon le plan indiqué en double exemplaire à :
Sylvie Kaczmarek, chef de projet ingénierie sociale, Chorum, 56-60 rue Nationale 75649 Paris 13
ou par courriel à sylvie.kaczmarek@chorum.fr.

— **Date de dépôt des projets** : du 30 janvier 2009 au 31 mars 2009.

— **Communication des projets retenus** : Les projets retenus seront présentés lors d'un évènement médiatique, en septembre 2009.

— **Sélection des projets** : après validation par un groupe d'instructeurs, un jury composé d'experts et de représentants de Chorum sélectionnera les candidatures.

— **Soutien** : L'appel à projet bénéficie d'une dotation globale qui sera répartie en fonction des projets retenus. Les candidats auront deux choix soit : bénéficier d'un prix ou d'un chèque " ingénierie sociale " destiné à financer l'accompagnement de leur projet.

— **Suivi** : Le soutien des projets sera formalisé par une convention, un suivi technique sera réalisé.